



RESEAU *natura*
Bourgogne

Pelouses et forêts calcaïques de la Côte et Arrière-Côte de Beaune

Site n°FR2600973



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune

Site n°FR2600973

Octobre 2004

DOCUMENT D'OBJECTIFS de GESTION



Opérateur :

Conservatoire des sites naturels bourguignons.

Chargés de mission :

Pierre JUILLARD, Pierre AGOU et Jean-Louis RANC.

Financeurs :

Ministère de l'écologie et du développement durable,
Fonds européen Life,
Conseil régional de Bourgogne,
Conseil général de Côte-d'Or.



RESEAU 2000
natura
Bourgogne

Avant Propos

Par décret du 5 mai 1995, la France a ratifié la Directive européenne 92/43 dite "Directive Habitats".

Cette directive a pour objectif le maintien de la biodiversité dans les états de l'Union Européenne en tenant compte des activités humaines sur les territoires concernés par la Directive et en favorisant un développement local en cohérence avec les objectifs de préservation de la nature.

Pour cela, une liste des habitats naturels et d'espèces sauvages reconnus d'intérêt communautaire pour leur rareté et/ou leur représentativité a été dressée par des experts internationaux. Chaque Etat membre doit ainsi faire parvenir à la commission européenne, une liste de sites abritant plusieurs de ces habitats et/ou de ces espèces après validation auprès du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Afin de mieux cerner les mesures de gestion à prendre sur ces sites pour une préservation - dans un état favorable- des habitats naturels et des espèces désignées, la France a décidé de réaliser sur chacun des sites proposés un document d'objectifs.

Ce document est l'outil local choisi par l'Etat français pour la mise en oeuvre de la Directive Habitats. Il correspond à une démarche de concertation et de travail auprès des interlocuteurs locaux. Il est établi sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat chargé de la mise en oeuvre des directives communautaires.

Le présent document constitue un premier état des lieux d'un site proposé par la France. Il doit permettre, en s'appuyant sur l'ensemble des données récoltées, concernant notamment la valeur patrimoniale du site, d'établir le document d'objectifs. Ce dernier sera réalisé dans le respect des différentes étapes de concertation et de validation par l'ensemble des acteurs locaux.

Ce document a été réalisé dans le cadre du programme Life « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire » présenté conjointement par la Direction Régionale de l'Office Nationale des Forêts (organisme proposant) et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons (partenaire associé).

SOMMAIRE

Partie I : Natura 2000 sur le site

Partie II : ETAT INITIAL

1. Présentation générale	3
1.1 - Localisation	3
1.2 - Sols et sous-sols	8
1.3 - Climat et hydrologie	10
2. Patrimoine naturel	14
2.1 - Les milieux naturels	14
2.2 - La flore	19
2.3 - La faune	19
2.4 - Synthèse du patrimoine naturel	25
3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	30
3.1 - Données démographiques et foncières	30
3.2 - Activités agricoles	31
3.3 - Contexte forestier	34
3.4 - Activités de loisirs	38
3.5 - Opérations de gestion sur le site	42
3.6 - Servitudes, classements et zonages	43
4. ENJEUX DE CONSERVATION DES MILIEUX	47
4.1 - Analyse du fonctionnement écologique des milieux	47
4.2 - Etat de conservation des milieux présents	49
4.3 - Propositions d'ajustement du périmètre	51
Conclusion	52
Bibliographie	54
5. FICHES HABITATS	58
Annexes	77
Partie III : PROGRAMME D' ACTIONS	
1. LES OBJECTIFS DE GESTION	92
2. LES MESURES DE GESTION	106
Partie IV : TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES ET COUTS	165



RESEAU *natura*
Bourgogne

1. Natura 2000 sur le site

Site n°FR2600973



DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR



DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
BOURGOGNE

DIJON, LE

*Service Territoire et Patrimoine
Cellule Nature*

**LE PREFET DE LA REGION BOURGOGNE
PREFET DE LA COTE D'OR
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

ARRETE PREFECTORAL N° 194
portant validation du document d'objectifs de gestion
du site, reconnu d'importance communautaire
dénommé « Pelouses et forêts calcicoles de la côte
et arrière-côte de Beaune »

Vu la directive européenne 92-43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

Vu la directive 97/62 CE du conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43 CEE ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 214-15 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le décret 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

Vu le décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 ;

Vu les circulaires du 6 novembre 1995, du 26 avril 1996, du 26 février 1999 et du 24 décembre 2004 relatives à la mise en œuvre de NATURA 2000 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du site « Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière-côte de Beaune » du 15 octobre 2004 ;

Vu l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Côte d'Or ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Identification du site

Le document d'objectifs porte sur le site « Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière côte de Beaune », n° UE FR 2600973, situé sur les communes de Saint Romain, Baubigny, Meloisey, Pommard, Nantoux, Auxey-Duresses, Vauchignon, Cormot-le Grand, Nolay, Santenay, La Rochepot, Bouze-les Beaune, Dezize-les-Maranges, Change, Créot, St Gervais-sur-Couches, St Sermin-du-Plain. Sa superficie est de 1139 ha.

ARTICLE 2 – Validation

A l'issue de la concertation locale menée sous l'égide de Mme la Sous-préfète de Beaune, le document d'objectifs de gestion du site « Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière côte de Beaune », site reconnu d'importance communautaire, n° UE FR 2600973, est validé et rendu opérationnel.

Il dresse un état des lieux des milieux naturels, des espèces et des activités humaines, il définit les objectifs à atteindre pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et il précise la nature des prescriptions et actions à mettre en œuvre sur le site pour atteindre ces objectifs.

ARTICLE 3 – Cahiers des charges

Les différentes mesures et leurs cahiers des charges correspondants, inclus dans le document d'objectifs, sont annexés au présent arrêté. Elles indiquent les types de bénéficiaires potentiels, le budget prévisionnel des différentes opérations ainsi que leurs financeurs potentiels et les engagements rémunérés et non rémunérés à respecter.

ARTICLE 4- Diffusion

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le document d'objectifs de gestion est diffusé :

- aux membres du comité de pilotage du site de « Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière côte de Beaune »
- au ministère de l'écologie et du développement durable
- au muséum national d'histoire naturelle
- au Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

Fait à Dijon, le - 3 MAI 2005

LE PREFET



Paul RONCIERE

LA DIRECTIVE "HABITATS FAUNE-FLORE" SUR LE SITE

LA DIRECTIVE "HABITATS FAUNE-FLORE", POURQUOI FAIRE ?

La directive "habitats faune-flore" a été adoptée par la commission européenne, le 21 mai 1992, pour assurer la conservation de la diversité biologique - la "biodiversité"- en Europe.

Pour cela, la directive prévoit la constitution d'un réseau de sites, le réseau NATURA 2000. A l'intérieur des sites de ce réseau, chaque état s'engage à assurer la préservation des milieux de vie - les "habitats" - des espèces animales et végétales dont la directive a fixé la liste.

DU TEXTE A LA MISE EN OEUVRE

La première étape a été la réalisation d'un inventaire scientifique des sites les plus importants répondant aux critères de sélection prévus par la directive. Cet inventaire scientifique a été, pour la France, validé par le Muséum national d'histoire naturelle, sur la base des propositions régionales.

Les sites inventoriés en Bourgogne ont donné lieu à une première étape de concertation de près de deux ans en particulier avec les représentants départementaux des propriétaires, gestionnaires et usagers de l'espace rural¹. Cette concertation a conduit à éliminer quelques sites, mais surtout à ajuster le périmètre de nombreux autres sites d'en améliorer la pertinence vis à vis des habitats naturels visés par la directive et de tenir compte de la plupart des observations et propositions émises par ces représentants.

Pour tous les sites, une consultation officielle a été entreprise ensuite auprès des organismes départementaux évoqués ci-dessus, des collectivités territoriales concernées, en particulier les communes, d'associations et de services et établissements publics de l'Etat, en application du décret du 5 mai 1995.

Son objectif était d'informer l'ensemble de ces responsables sur les sites tels qu'ils résultent du travail scientifique et de concertation entrepris, de fournir les explications nécessaires, et de préciser les problèmes particuliers relatifs à chacun des sites qui devront être étudiés au cours de l'étape suivante.

Au terme de cette consultation, le préfet a proposé au gouvernement la liste des sites pouvant être transmis à la commission européenne. Pour autant, cette transmission ne vaut pas désignation officielle et définitive des sites. En effet, elle a pour objectif une harmonisation des listes aux plans national et européen.

¹ Organisations professionnelles agricoles, propriétaires forestiers sylviculteurs, communes forestières, centre régional de la propriété forestière, office national des forêts, chasseurs, pêcheurs, carriers, associations,...

Une fois le travail d'harmonisation achevé, la commission européenne notifie à chaque état-membre la liste des sites pouvant être retenus pour le réseau Natura 2000 qualifiés de sites d'intérêt communautaire (S.I.C.).

LA DESIGNATION DES SITES DANS LE RESEAU NATURA 2000

Dernière étape de la mise en œuvre de la directive, les sites d'importance communautaire sont intégrés progressivement dans le réseau NATURA 2000. La France s'est engagée à accompagner cette désignation d'un document d'objectifs de gestion pour chaque site.

Réalisée avec les acteurs locaux concernés, l'élaboration du document d'objectifs de chaque site repose à la fois sur une étude scientifique et une concertation approfondies visant à :

- préciser l'état initial des milieux naturels et des espèces concernées, à l'aide d'une cartographie détaillée et, au besoin, à ajuster le périmètre du site;
- définir les objectifs de conservation et identifier les mesures de gestion appropriées;
- mettre au point les différentes dispositions de nature contractuelle, administrative, réglementaire ou technique à prendre, et prévoir les moyens financiers nécessaires à la conservation à long terme.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DES PELOUSES ET FORETS DE LA COTE ET ARRIERE COTE DE BEAUNE (N° FR2600973)

Ce document est le quatrième réalisé dans le département de la Côte d'Or. Son élaboration a été menée au sein d'un comité de pilotage local réunissant les représentants des gestionnaires sous la présidence de Mme la Sous-préfète de Beaune.

Après l'étude préparatoire au document d'objectifs réalisée par le Conservatoire des sites naturels bourguignons en 2002, le document final a été élaboré par le même opérateur en 2004. Cette démarche ainsi conduite en deux temps a bénéficié des acquis du Programme LIFE Nature 1999-2002 « Forêt et habitats associés de la Bourgogne calcaire » coordonné par l'Office national des forêts et le Conservatoire des sites naturels bourguignons sur 9 sites Natura 2000.

Approuvé par décision de Mme la Sous-préfète de Beaune le 15 octobre 2004, le document d'objectifs de gestion affiche les orientations et moyens nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de ce site en tenant compte des dispositions législatives en vigueur.

Désormais, il servira de guide de référence pour les politiques publiques et les actions privées de manière à mettre en œuvre les mesures de gestion pertinentes et éviter les actions néfastes pour la conservation à long terme des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Comme son nom l'indique, ce site est caractérisé par un vaste complexe de pelouses calcicoles, aussi dénommées « pelouses calcaires », d'habitats de falaises et de milieux plus fermés (fourrés, boisements) occupant les parties en fond de vallée ou les secteurs plus en pentes. A l'échelle régionale, ce type d'habitats se distribue principalement sur l'alignement des côtes dijonnaise et châlonnaise et apparaît dans 9 sites du réseau Natura 2000 bourguignon.

La diversité des habitats et des espèces se conjugue ici avec une diversité de paysages particulièrement bien préservée et une richesse archéologique de premier plan. Les pelouses calcicoles, falaises et forêts de ravin sur bloc occupent ainsi l'espace à côté des trames régulières du vignoble et des petites prairies de fond de vallée.



RESEAU *natura*
Bourgogne

2. Etat des lieux

2-1. Présentation générale du site

Site n°FR2600973



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**



Partie II

Etat initial

"Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune"

Communes de

Auxey-Duresses, Baubigny, Bouze-lès-Beaune,
Cormot-le-Grand, La Rochepot, Meloisey, Nantoux, Nolay, Pommard,
Saint-Romain, Santenay, Vauchignon
(Côte-d'Or)

et

Change, Créot, Dezize-les-Maranges,
Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Sernin-du-Plain
(Saône-et-Loire)

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

Pierre JUILLARD, Pierre AGOU et Jean-Louis RANC

Octobre 2004

Présentation générale

Le site Natura 2000 des « pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière-côte de Beaune » est éclaté en cinq grandes unités situées dans le sud du département de la Côte d'Or et dans le nord de celui de la Saône-et-Loire.

1.1 - Localisation

Le site Natura 2000 bourguignon des « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune » s'étend de façon discontinue sur un peu plus de 1500 hectares (1139 ha en Côte d'Or et 370 ha en Saône-et-Loire, selon la surface officielle de 1998) répartis sur environ 21km à l'ouest d'une ligne reliant Beaune au nord-est à Chagny au sud-est. Il concerne 17 communes dont la plupart (douze) font partie du département de la Côte d'Or (cantons de Beaune-nord et Nolay) et les cinq restantes de celui de la Saône et Loire (cantons de Couches et Epinac).

Ce site est morcelé en onze unités géographiques que l'on peut regrouper en cinq grands secteurs :

- les chaumes de Nantoux, Pommard et Bouze-les-Beaune,
- la dépression de Saint Romain (de Meloisey à Orches),
- le Bout du Monde et la reculée de Vauchignon,
- la Montagne des Trois Croix et le mont Julliard sur le plateau de Santenay et Dezize-les-Maranges,
- les Monts de Rème et Rome-Château.

Ce site s'inscrit dans l'ensemble des plateaux calcaires sud-bourguignons qui basculent vers la plaine de Saône. Il prolonge la Côte de Nuits qui prend naissance aux portes sud-ouest de Dijon et se poursuit en Saône et Loire par la Côte Chalonnaise et les Roches et Monts du Haut Mâconnais.

Il occupe ainsi une position médiane entre les deux sites Natura 2000 au nord-est, à savoir les « milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » et les « forêts, pelouses et éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil », et les deux autres localisés plus au sud, à savoir les « pelouses calcicoles de la Côte chalonaise » et les « pelouses calcicoles du Mâconnais ».

Principales caractéristiques physiques, administratives et socio-économiques

secteurs géographiques	communes (département)	altitude (en mètres)
chaumes de Nantoux, Pommard et Bouze-lès-Beaune	Bouze-lès-Beaune (21) Nantoux (21) Pommard (21)	280 - 437
dépression de St Romain	Auxey-Duresses (21) Baubigny (21) Meloisey (21) Saint-Romain (21)	319 - 550
Le Bout du Monde et la reculée de Vauchignon	Cormot-le-Grand (21) La Rochepot (21) Nolay (21) Vauchignon (21)	389 - 525
Montagne des Trois Croix plateau de Santenay, et Mont Julliard	Santenay (21) Dezize-les-Maranges (71)	390 - 521 350 - 497 410 - 484
Monts de Rème et Rome-Château	Change (71) Créot (71) Saint-Gervais-sur-Couches (71) Saint-Sernin-du-Plain (71)	425 - 513 400 - 540

<p>Communes concernées (Surface approximative dans le site)</p>	<p>17 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nantoux : 157 ha (24 % du territoire communal) ✓ Bouze-lès-Beaune : 46 ha (7 % du territoire communal) ✓ Pommard : 60 ha (6 % du territoire communal) ✓ Meloisey : 129 ha (11 % du territoire communal) ✓ Saint-Romain : 267 ha (14 % du territoire communal) ✓ Baubigny : 73 ha (7 % du territoire communal) ✓ Auxey-Duresses : 27 ha (2 % du territoire communal) ✓ Vauchignon : 224 ha (53 % du territoire communal) ✓ Cormot-le-Grand : 133 ha (23 % du territoire communal) ✓ Nolay : 51 ha (4 % du territoire communal) ✓ Santenay : 130 ha (13 % du territoire communal) ✓ La Rochepot : 11 ha (1 % du territoire communal) ✓ Dezize-les-Maranges : 125 ha (25 % du territoire communal) ✓ Change : 70 ha (11 % du territoire communal) ✓ St-Gervais-sur-Couches : 25 ha (1 % du territoire communal) ✓ Créot : 20 ha (9 % du territoire communal) ✓ St Sermin-du-Plain : 204 ha (14 % du territoire communal) <p>Deux cantons sont concernés en Côte d'Or : Beaune nord et Nolay, et deux cantons en Saône-et-Loire : Couches et Epinac</p> <p>La population est variable selon les communes et oscille entre Vauchignon, la plus petite avec 50 habitants et Nolay pour la plus grande avec 1 547 habitants. La population totale pour l'ensemble des 12 communes de Côte-d'Or est de 6 393 habitants.</p>
-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Outils de gestion, de protection et d'inventaires</p>	<p>Plan d'occupation des sols : Seules 2 communes en sont dotées : Santenay et Nolay. Dans les deux cas, l'emprise du site Natura 2000 est classée en Zone Naturelle. Nolay projette la révision de son POS.</p> <p>Plan d'Aménagement Forestier : 7 documents ont été élaborés au sein du périmètre Natura 2000 .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêt communale d'Auxey-Duresses, 1985-1999, 11 ha dans le site - Forêt communale de Baubigny: 1993-2007, 8 ha dans le site - Forêt communale de Cormot-le-Grand : en cours de révision, 25 ha dans le site - Forêt communale de Nolay : 1999-2018, 2 ha dans le site, - Forêt communale de Pommard : 1984-2003, 52 ha dans le site. - Forêt communale de Santenay : 1995-2009, 74 ha dans le site. - Forêt communale de Saint-Romain : 2001-2020, 3 ha dans le site. <p>Plan Simple de Gestion : 2 PSG sont actuellement en cours sur les forêts privées du site Natura 2000.</p> <p>Quatre conventions de gestion avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons ont été passées pour l'entretien du site de la montagne des Trois Croix sur les communes de Dezize-les-Maranges et Santenay, de la pelouse (sur la Chaume) de Pommard, des friches du Vert Louret sur la commune de Baubigny et du Mont de Rome-Château sur la commune de Saint-Sernin-du-Plain.</p> <p>Un bail emphytéotique a été passé avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons sur la commune de Nantoux (secteur de la Montagne de la Chaume).</p> <p>Arrêté de Protection de Biotope : 2 sites de falaises à Faucon pèlerin sur les communes de Saint-Romain/Baubigny et de Vauchignon/Cormot-le-Grand (18/12/1986).</p>
----------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sites classés : 4 sites

Saint-Romain : demi-cirque et chemin du verger de Saint-Romain (29/01/1934)

Vauchignon/Cormot : grotte de la Tournée et cascade de Cul-de-Menevault (12/10/1994)

Santenay/Pommard/Auxey-Duresses : côte méridionale de Beaune (17/04/1992)

La Rochepot/Santenay/Dezize : montagne des Trois Croix (30/06/1993)

Sites inscrits : 2 sites

Dezize/Santenay : vallon de St-Jean, falaises et Mont des Trois Croix (1946), inclus dans le site classé.

Saint-Sermin-du-Plain : Mont de Rome-Château (18/12/1991)

ZNIEFF :

* Les chaumes de Nantoux/Pommard correspondent à deux ZNIEFF n° 0024-0102 et 0024-0103.

* La dépression de Saint-Romain à la ZNIEFF n° 0024-0101.

* Le Bout du Monde et la Reculée de Vauchignon à la ZNIEFF n° 0025-0000

* Le site des Trois Croix à deux ZNIEFF n° 0026-0001 et 0026-0003.

* Les monts de Rème et de Rome-Château aux deux ZNIEFF n° 0026-1205 et 0026-0002.

ZICO :

Les Chaumes de Nantoux/Pommard, la dépression de Saint-Romain et le site du Bout du Monde et de la Reculée de Vauchignon sont inclus dans la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux n° Be04 : Arrière Côte de Dijon et de Beaune en cours de consultation.

1. 2 – Sols et sous-sols

1. 2/1 – Sous-sols

La côte et l'arrière-côte de Beaune constituent un espace de fracture entre deux entités géologiques bien différenciées : à l'ouest, les plateaux calcaires sud-bourguignons et à l'est, la plaine d'effondrement du fossé bressan.

D'orientation générale nord-est/sud-ouest, elles résultent d'une série de failles qui ont fait basculer à l'est les calcaires jurassiques de quelques dizaines de mètres à plusieurs centaines de mètres. Ces failles, de grande ampleur, se trouvent en léger retrait de la côte, dissimulées sous le remplissage intervenu à l'époque pliocène-quaternaire.

Un autre accident tectonique, d'ampleur moindre (rejet estimé à 150/200 mètres) a aussi abaissé les calcaires jurassiques sur l'arrière-côte par rapport au plateau. Il s'agit de la faille dite « de Saint-Romain » qui permet aux terrains marneux du jurassique inférieur (le Lias) d'affleurer.

De nombreuses autres failles, d'ampleur encore plus modeste (plusieurs dizaines de mètres de rejet), ont également affecté ces calcaires jurassiques accentuant ainsi le caractère chahuté de la structure géologique du secteur.

Trois régions naturelles peuvent ainsi être distinguées.

✓ « *La Montagne* », appellation locale de la partie la plus occidentale des plateaux sud-bourguignons.

Son altitude est comprise entre 500 et 600 mètres. Elle est constituée essentiellement par des bancs calcaires ou calcaréo-argileux du Jurassique moyen (Bajocien, Bathonien et Callovien). Ce sont les calcaires bathoniens qui en forment l'ossature principale avec notamment le Comblanchien du nom de la commune au nord-est de Beaune où ce calcaire dur et compact est exploité en carrière. Cet ensemble fissuré et karstique est souvent bordé de falaises. Sur le plateau de Santenay, les calcaires du Bathonien renferment des niveaux de dolomie, sable siliceux autrefois exploité (grotte de la Grande Chaume).

✓ *L'arrière-côte*, appelée « *Hautes-Côtes* » dans le domaine viticole.

C'est un compartiment abaissé par rapport à la Montagne. Les calcaires et marnes du Jurassique y constituent une série de buttes calcaires culminant aux environs de 400-450 m et séparées par des combes. Les faciès sont variés : calcaires fins oolithiques et graveleux, calcaires bioclastiques à intercalations marneuses, marnes, calcaires fins à lithographiques, calcaires grenus et oolithiques, dolomies.

✓ La Côte.

Elle résulte de l'érosion du bord du compartiment, remonté par l'accident tectonique majeur qui a décalé les calcaires entre les plateaux sud-bourguignons et le fossé bressan. Elle est ainsi en retrait par rapport à la faille. Sur la côte affleurent les formations marno-calcaires du Jurassique supérieur (Oxfordien) aux faciès variés.

A l'est de la faille majeure du pied de la côte de Beaune s'étend le fossé tectonique bressan, appelé localement Bas-Pays beaunois, entre 180 et 230 mètres d'altitude. Il a été comblé par des alluvions datant pour l'essentiel du pliocène et du quaternaire. Il se situe en dehors du site Natura 2000.

Le site Natura 2000 apparaît ainsi largement dominé par les calcaires du Jurassique : Oxfordien pour le secteur Pommard-Nantoux, Bathonien pour le plateau de Santenay et la Montagne des Trois Croix, Bajocien pour le secteur de Saint-Romain, celui de Vauchignon et les Monts de Rème et Rome-Château. Ces calcaires de nature très variée ont répondu de façon différente à l'érosion et aux altérations chimiques. Ils donnent aujourd'hui des substrats variables : falaises, dalles compactes, éboulis grossiers ou fins, argiles de décarbonatation, ... Ils sont le support de sols particuliers répondant à ces conditions stationnelles. En contrebas des falaises ou même des monts, la présence d'éboulis peut être fréquente.

A noter que la reculée de Vauchignon, équivalent bourguignon des reculées jurassiennes, est une vallée profonde entaillée dans le plateau calcaire de la Montagne et dominée par des falaises calcaires du Bajocien. Le fond de la vallée est à 350 m alors que le plateau est à 530 m.

Enfin les monts de Rème et Rome-Château apparaissent comme des buttes-témoins du plateau calcaire sud-bourguignon.

1. 2/2 – Sols

Sur les calcaires jurassiques, le sol est souvent mince voire squelettique et laisse partiellement apparaître la roche mère. Les sols les plus squelettiques sont des lithosols avec une fine couche de matière d'altération de la roche peu riche en matière organique et qui se loge dans les fissures et les dépressions de celle-ci. C'est ce type de substrat que colonisent les groupements pionniers des dalles et pelouses très sèches. Parfois, dès la surface et sur une épaisseur importante, pierres et cailloux, voire blocs sont en grande abondance. Il s'agit alors de peyrosols. Ces sols se rencontrent notamment sous les forêts de ravins sur blocs, voire sous des pelouses très sèches.

Les sols mieux constitués sont en général des sols de type rendosols ou rendisols voire des calcosols ou calcisols pour les plus structurés. Ce sont des sols carbonatés et saturés en ions Ca^{++} composés principalement d'une texture argileuse peu rétentrice en eau et faiblement chargés en matière organique. Ce type de sol favorise le développement d'une végétation mésoxérophile et mésophile sur les sols les plus profonds. Ces sols se rencontrent sous pelouses et vignes.

Se rencontrent enfin des brunisols tout particulièrement sous forêts feuillues. Il s'agit de sols généralement peu profonds et assez riches en matière organique.

1.3 – Climat et hydrologie

1.3/1 - Climat

A l'image de la Côte d'Or, le climat général du site Natura 2000 est marqué par la triple influence : océanique (rythme pluviométrique), atténuée par l'influence continentale (saisons contrastées, gelées hivernales parfois fortes) et méridionale (précipitations, températures élevées le long de la Côte). Cette influence subméditerranéenne qui remonte par la vallée du Rhône puis de la Saône s'atténue peu à peu du sud vers le nord.

Nous analyserons les données pluvio-thermométriques de la période 1974-1989 de deux stations.

Les températures

Données	La Rochepot	Savigny-lès-Beaune
Nbre de jours < -10 °C	3	1
Nbre de jours -10 °C < x < -5°C	15	11
Nbre de jours de gel°C	82	64
Nbre de jours sans dégel°C	18	10
Nbre de jours > 30 °C	5	10
Température moyenne annuelle	9.3 °C	10.7 °C
Minima absolu de juillet	7.6 °C	9.4 °C

La côte bénéficie donc globalement d'un climat ensoleillé, plus chaud et moins arrosé que l'arrière-côte. Savigny-lès-Beaune bénéficie de la température moyenne la plus élevée du département. Les gelées, même si elles atteignent la même intensité que dans les autres régions du département sont beaucoup moins nombreuses et deviennent rares dès avril (2 jours en avril et 0 en mai). Cette influence méridionale s'atténue rapidement en allant vers l'ouest. A La

Rocheport, le nombre de jours de gelées est de 82 jours avec 5 jours en avril et 1 jour en mai. On ne relève que 5 jours supérieurs à 30 °C. De même, les jours sans dégel se concentrent uniquement sur les mois de décembre, janvier et février à Savigny alors qu'ils commencent dès le mois d'octobre à La Rocheport.

La pluviométrie

Données	La Rocheport	Savigny-les-beaune
Pluviométrie annuelle	840 mm	773 mm
Nbre de jours de brouillard	33	20

A la différence des températures, la distinction entre les deux stations est moins nette. Seule l'altitude (Savigny : 235 m, La Rocheport : 410 m) permet d'expliquer l'écart de la pluviométrie annuelle. Le rythme pluviométrique est également proche pour les deux stations avec des maxima positionnés sur la fin de printemps et le mois de septembre. Ce pic de septembre est là encore dû à l'influence méridionale qui s'explique principalement par les forts orages de fin d'été.

Au regard de l'analyse des données, si la partie Est du site Natura 2000 est nettement influencée par les remontées méridionales, cette influence s'atténue rapidement à l'Ouest du site, aidée par l'élévation de l'altitude. Ces caractéristiques climatiques générales doivent être modulées en fonction de la topographie et de l'exposition responsables de variations microclimatiques fortes (conditions fraîches et froides en fonds de vallon et ubacs, conditions chaudes et ensoleillées en adret). Enfin, il faut également tenir compte des années exceptionnelles (basses ou fortes températures, périodes de sécheresse prolongée) qui peuvent jouer un rôle important sur la végétation, notamment pour les espèces en limite d'aire de répartition et notamment les espèces subméditerranéennes.

1. 3/2 - Hydrologie

L'ensemble des calcaires de la Montagne, souvent fissurés, est le siège d'un réseau karstique développé, d'où un phénomène de sécheresse des sols de plateau et de pente. Ce sont les niveaux marneux qui permettent l'apparition de petites sources et de rares ruisseaux (ruisseaux de la fausse rivière, du Verger, de Gevrey, de la Combe, le Pichotot).

La plus importante source du site Natura 2000 est celle de la Cosanne à Vauchignon. Cette rivière après s'être écoulée aux pieds, côté ouest, des Monts de Rème et de Rome-Château et, côté est, de la Montagne des Trois Croix, rejoint la Dheune à l'aval du bourg de Cheilly-lès-Maranges.

Grossie des eaux du ruisseau des Cloux (exutoire des eaux de la dépression de Saint-Romain), de celles de l'Avant-Dheune (pour Meusey et Pommard), de la Bouzaise (pour Beaune), du Rhoin et du Meuzin (pour Nuits-Saint-Georges), la Dheune se jette dans la Saône juste à l'aval de la confluence Saône-Doubs. Ainsi c'est cette rivière, la Dheune, qui draine l'ensemble de la côte et arrière-côte viticoles entre Dezize-les-Maranges au sud-ouest et Nuits-Saint-Georges au nord-est.

*Synthèse de la présentation générale
du site*

✓ Un site de 1509 ha éclaté en cinq grandes unités, localisé sur l'extrême sud du département de la Côte d'Or et pour une petite partie le nord du département de Saône-et-Loire. Dix-sept communes sont concernées : Douze en Côte-d'Or et cinq en Saône-et-Loire.

✓ Un sous-sol dominé par les calcaires et dans une moindre mesure par les marnes et un relief contrasté où alternent plateaux, vallées encaissées, falaises et buttes témoins.

✓ Un climat nettement sous influence méridionale, représentant un des secteurs les plus chauds de la Bourgogne.

✓ Un paysage remarquable reconnu de longue date comprenant notamment le cirque de Saint-Romain et la Reculée de Vauchignon.

✓ Un site où se répartissent en proportions à peu près égales, espaces ouverts avec une forte dominance des pelouses et espaces boisés.



Falaises de Saint-Romain



Pelouses de Nantoux



RESEAU *natura*
Bourgogne

2• Etat des lieux

2-2• Description du patrimoine naturel

Site n°FR2600973



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

Patrimoine naturel

2.1- Les milieux naturels

Les pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière-côte de Beaune s'inscrivent dans l'ensemble des pelouses calcaires et milieux associés de Bourgogne. Elles assurent un trait d'union entre les pelouses de la côte dijonnaise au nord et celles de la côte chalonnaise et du Haut Mâconnais au sud. Sous l'influence de diverses tendances climatiques, la côte et arrière-côte de Beaune recèlent ainsi des groupements floristiques originaux pour la Bourgogne et accueillent des animaux à forte valeur patrimoniale.

2.1/1 - Méthodologie

Le patrimoine naturel du site Natura 2000 « *Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière-côte de Beaune* » a fait l'objet d'une expertise dans le but essentiel d'identifier les habitats présents dans le périmètre concerné. La méthode de travail utilisée pour dresser cet état des lieux du patrimoine naturel consiste à :

- ✓ entreprendre une recherche bibliographique et une analyse de photos aériennes récentes du site,
- ✓ procéder à des inventaires de terrain notamment des relevés phytosociologiques,
- ✓ interpréter les données ainsi collectées au regard de la directive européenne dite « *Habitats-Faune-Flore* » et les traduire sous forme cartographique.

2.1/2 - Présentation générale /intérêt principal du site

Le site Natura 2000 de la côte et arrière-côte de Beaune est recouvert par des formations végétales diversifiées inscrites dans plusieurs séries dynamiques végétales constituant ainsi une mosaïque d'habitats naturels. Peuvent ainsi être observées des formations pionnières installées sur les dalles rocheuses ou sur les

éboulis, des formations intermédiaires représentées par des pelouses et prairies, des fruticées à Prunellier et/ou à Buis, des formations forestières pionnières à frêne et érables et des forêts à caractère climacique telles la hêtraie neutrophile à Mélique ou encore la chênaie pubescente. La distribution de ces formations est également large selon le gradient sécheresse/humidité. On rencontre ainsi, par exemple, des pelouses sèches à très sèches, des fruticées mésophiles, une hêtraie à tilleul d'ubac ou encore une aulnaie-frênaie alluviale.

L'intérêt patrimonial du site des « *Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière-côte de Beaune* » réside dans la présence de plusieurs habitats naturels reconnus au titre de la directive européenne « *Habitats-Faune-Flore* » et de plusieurs espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale (cf. tableaux de synthèse en fin de chapitre) dont certains oiseaux comme l'emblématique Faucon pèlerin, une des nombreuses espèces expliquant la présence d'une ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) localisée pour partie sur ce site Natura 2000.

Les traces de l'intervention humaine (présente ou passée) sont partout présentes sur le site avec en premier lieu le site archéologique du Verger, dans le cirque de Saint-Romain, avec la mise à jour de 16 niveaux d'occupation humaine du néolithique moyen à l'époque moderne. Cette très ancienne présence de l'Homme s'est traduite par une modification profonde de son environnement. Il a su au fil des siècles tirer profit des caractéristiques naturelles. Aujourd'hui, le site concerné présente davantage des signes de reconquête forestière (enfrichement des pelouses ou jeunes peuplements forestiers issus de l'abandon des espaces agricoles). La vigne notamment occupait il y a encore peu, un espace beaucoup plus important comme l'attestent les photos aériennes des années 1940 (cf. chapitre 3.2).

2.1/3 - Les principaux habitats naturels du site

Le site Natura 2000 « *Pelouses et forêts calcicoles de la côte et arrière-côte de Beaune* » abrite de nombreuses formations végétales.

Les pelouses et les milieux rocheux comprennent :

- ✓ les communautés végétales des falaises calcaires - fiche H 1
- ✓ les formations d'éboulis et de pierriers
- ✓ la végétation des dalles rocheuses - fiche H 2
- ✓ les pelouses calcicoles mésophiles à xérophiles - fiche H 3

Les formations arbustives sont représentées par :

- ✓ les fruticées mésophiles à Prunelliers
- ✓ les formations à Buis des pentes rocheuses calcaires - fiche H 4

Les formations boisées sont nombreuses :

- ✓ les hêtraies-chênaies à Aspérule odorante et Mélisse uniflore -
fiche H5
- ✓ les hêtraies à Tilleul d'ubac - fiche H6
- ✓ les hêtraies calcicoles thermophile - fiche H7
- ✓ les chênaies -charmaies calcicoles sèches
- ✓ les forêts de ravin à érables et/ou tilleuls - fiche H8
- ✓ les chênaies pubescentes
- ✓ l'aulnaie-frênaie alluviale - fiche H 9
- ✓ la frênaie pionnière à robinier.

A ces formations s'en rajoutent d'autres, plus directement soumises à l'action humaine. Il s'agit de :

- ✓ plantations de résineux (Pin noir et Cèdre de l'Atlas)
- ✓ prairies pâturées
- ✓ vignes
- ✓ autres cultures, vergers et jardins.

Les différentes formations sont décrites ci-après et présentées en annexe sous forme de fiches synthétiques avec notamment la description des groupements et leur dynamique, de leurs exigences écologiques et de leur état de conservation sur le site.

Les **falaises calcaires** constituent un élément fort et original du site Natura. Discontinu et souvent de faible étendue, cet habitat est essentiellement localisé à Cormot-Vauchignon et sur les bords de la dépression de Saint-Romain, et secondairement en contrebas de la Montagne des Trois Croix et du Mont de Rome-Château. Il abrite des plantes adaptées à des conditions écologiques extrêmes et, de ce fait, très rares en Bourgogne comme le Daphné des Alpes. C'est aussi le lieu de nidification du Faucon pèlerin.

Les formations spécifiques liées aux **éboulis** ne sont présentes que sur le versant occidental de la Montagne des Trois Croix. Il s'agit de quelques clairières dans la chênaie pubescente du Bois de la Fée. Situés en contrebas de la falaise, ces éboulis sont encore actifs. Cet habitat est reconnu comme « *prioritaire à préserver* » au niveau européen.

La végétation pionnière qui se développe sur les **dalles rocheuses et corniches** n'est présente que sur de petites surfaces, très localisées, à savoir les corniches, vires et gradins des falaises du site ainsi que les affleurements rocheux du secteur de Nantoux. C'est là que son recouvrement est le plus important. Parfois, cet habitat apparaît aussi en mosaïque au sein de pelouses et correspond alors davantage à des tonsures en secteur surpiétiné. Cet habitat est reconnu comme « *prioritaire à préserver* » au niveau européen.

Les **pelouses calcicoles** sont présentes sur chacun des cinq secteurs du site Natura 2000. C'est dans le secteur de Nantoux, Bouze et Pommard qu'elles recouvrent les plus grands espaces. Ailleurs, plusieurs pelouses constituent localement de belles entités (Monts de Rème, de Rome-Château et Julliard, Montagne des Trois Croix, plateau de Santenay). Certaines sont d'intérêt majeur : pelouse à *Convolvulus cantabricus* à Auxey-Duresses, sur cailloutis à Meloisey, marneuse à Saint-Romain et Vauchignon, de corniche à Santenay, ...

Nombre d'entre elles ont fait l'objet d'analyses de terrain approfondies notamment pour « *l'étude de la dynamique arbustive des habitats de pelouse* » réalisée dans le cadre du programme LIFE « *Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire* ». Les plus fréquentes sont les pelouses xérophiles du *Xerobromion*, installées sur des sols squelettiques en situation thermophile très marquée. Les pelouses mésophiles du *Mesobromion* sont, elles, localisées sur des sols plus profonds ou à plus forte réserve hydrique utile, en situation de plateau ou de versant marno-calcaire à marneux. Toutes deux abritent plusieurs espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial régional ou européen.

Dans la dynamique de colonisation naturelle des espaces ouverts (pelouses, prairies, anciennes vignes ou autres cultures...) apparaissent diverses formations arbustives annonçant des stades pré-forestiers. Ces **fruticées** sont de nature très différentes selon les contraintes imposées par le sol et le micro-climat : mésophiles à prunellier et cornouiller, mésoxérophiles à Viorne lantane et Cerisier de Sainte-Lucie, xérothermophiles à Amélanchier, Cerisier de Sainte-Lucie et Buis. Parfois ces anciens espaces ouverts, tout particulièrement les anciennes vignes, sont aussi très rapidement occupés par des arbres pionniers tels le frêne ou le Robinier faux acacia.

Ces espaces arbustifs et pré-forestiers occupent des surfaces variables et parfois assez importantes selon les différents secteurs constitutifs du site Natura 2000. C'est ainsi que les fruticées sont très présentes sur la Montagne des Trois Croix et le plateau de Santenay, au Marsain et Orches dans la dépression de Saint-Romain, assez présentes dans le secteur de Nantoux-Pommard et à l'état de taches éparées ailleurs. Absentes du secteur de Nantoux-Pommard, la frênaie pionnière et la robiniaie se sont largement installées dans les secteurs de Vauchignon et Saint-Romain alors qu'elles restent d'ampleur modeste ailleurs.

Parmi les buxaies présentes sur le site, la seule reconnue d'intérêt européen est la **buxaie** quasi-stable (c'est-à-dire à dynamique lente) des pentes rocheuses. Elle est présente dans les secteurs de Vauchignon, Santenay et Saint-Romain en situation de corniche et versant très pentu.

Les **hêtraies neutrophiles** n'occupent aujourd'hui qu'une surface bien modeste dans le site Natura. C'est au sein de la forêt communale de Meloisey et dans deux îlots du site du Bout du Monde que cette formation est encore

présente au stade mature avec Hêtre. Selon la situation topographique et la nature du sol, deux faciès ont été identifiés : la hêtraie-chênaie à Mélisque uniflore et Aspérule odorante, souvent remplacée par un sylvo-faciès de chênaie-charmaie, et la rare hêtraie à Tilleul d'ubac constituant un îlot de végétation « montagnarde ».

Les **hêtraies calcicoles** sont installées en position de haut et milieu de versant sur des sols calcaires souvent superficiels avec un bilan hydrique défavorable d'où leur qualificatif de « hêtraies sèches ». Sur le site Natura 2000, deux physionomies ont été reconnues : la hêtraie calcicole thermophile et la chênaie-hêtraie xérothermophile à Sesslerie. Le stade mature à Hêtre a pratiquement disparu sauf dans un îlot relictuel de la forêt communale de Meoisey.

Les **chênaies-charmaies calcicoles** sont assez bien représentées sur le site Natura, tout particulièrement dans les secteurs de Saint-Romain et de Vauchignon où elles sont installées sur les rebords des plateaux et dans les pentes. Il s'agit soit de forêts de substitution à la hêtraie, apparues suite aux traitements répétitifs en taillis qui a favorisé le Charme et les chênes au détriment notamment du Hêtre au point que celui-ci en a été éliminé, soit d'une phase de recolonisation des anciennes vignes (voire des pelouses) après leur abandon.

Pouvant ainsi être considérées comme des sylvo-faciès de hêtraie potentielle, les chênaies-charmaies calcicoles présentes sur le site peuvent se rattacher soit aux hêtraies sèches installées sur sols calcaires souvent superficiels, soit aux hêtraies neutrophiles lorsque les conditions sont plus fraîches. Sur les cartes des formations végétales, elles ont été distinguées des hêtraies vraies.

Les **forêts de ravins sur blocs** sont présentes essentiellement sur les pentes escarpées du secteur de Vauchignon. Elles occupent de faibles surfaces et sont constituées d'érables accompagnés ou non par le Tilleul à grandes feuilles et associés au frêne. Il s'agit d'un habitat naturel reconnu comme « prioritaire à préserver » au niveau européen.

La **chênaie pubescente** n'est pas reconnue comme d'intérêt européen par la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » mais présente un intérêt patrimonial régional reconnu au point de pouvoir justifier la désignation de ZNIEFF.

Essentiellement présente sur les rebords et le plateau de Santenay, elle abrite de nombreuses espèces végétales sub-méditerranéennes proches de leur limite septentrionale de répartition. C'est en son sein que peut s'observer le Limodore à feuilles avortées ou l'Erable de Montpellier. Le Bois de la Fée à Santenay, situé en contrebas de la falaise de Saint Jean, apparaît ainsi comme exceptionnel avec notamment de beaux et nombreux sujets d'Erable de Montpellier.

Installée le long des cours d'eau, l'**aulnaie-frênaie alluviale** est un habitat linéaire résiduel souvent remplacé par des prairies. Elle est reconnue comme « prioritaire à préserver » au niveau européen. L'aulnaie-frênaie alluviale n'est présente que dans quelques secteurs : le cirque classé du Bout du Monde et quelques vallons sous falaise dans la dépression de Saint-Romain.

Espèces végétales patrimoniales des pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune

(tableau 1)

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	RARETE
<i>Acer monspessulanum</i>	Erable de Montpellier	R - LA
<i>Anthyllis montana</i>	Vulnéraire des montagnes	R - LA
<i>Aster linosyris</i>	Aster linosyris	R
<i>Bombycilaena erecta</i>	Micrope droit	AC à R - LA
<i>Convolvulus cantabricus</i>	Liseron cantabrique	RR - LA
<i>Daphne alpina</i>	Daphné des Alpes	RR - LA
<i>Hippocrepis emerus</i>	Coronille faux-séné	R - LA
<i>Iberis linifolia ssp intermedia</i>	Iberis de Durand	R - LA
<i>Inula montana</i>	Inule des montagnes	R - LA
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore à feuilles avortées	R - LA
<i>Linum austriacum ssp collinum</i>	Lin des collines	R - LA
<i>Orobanche alba</i>	Orobanche du thym	C à R
<i>Bupleurum baldense</i>	Buplèvre du mont Baldo	R
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	R - LA
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier	R - LA
<i>Euphrasia salisburgensis</i>	Euphrase de Salzbourg	R
<i>Lathyrus niger</i>	Gesse noir	RR - LA
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	R - LA
<i>Minuartia rostrata</i>	Minuartie à rostre	RR - LA
<i>Minuartia rubra</i>	Minuartie rouge	R - LA
<i>Plantago sempervirens</i>	Plantain toujours vert	R - LA
<i>Rhamnus alpina</i>	Nerprun des alpes	R
<i>Seseli annuum</i>	Séséli des steppes	RRR
<i>Scrophularia canina ssp juratensis</i>	Scrophulaire du Jura	R - LA
<i>Trifolium alpestre</i>	Trèfle des Alpes	R - LA

Les noms en gras indiquent les espèces protégées en Bourgogne.

Les indices de rareté sont issus de données de F. Bugnon (*Nouvelle Flore de Bourgogne*, tome 1 et document non publié)

C = courant AC = assez courant R = rare, RR = très rare, RRR = très très rare

LA = espèce en limite d'aire de répartition

Enfin, les **prairies pâturées** sont bien représentées sur l'ensemble du site Natura 2000. Dans leur état actuel, elles ne sont pas reconnues d'intérêt européen par la directive « Habitats - Faune - Flore ».

2.2 - La flore

Les caractères climatiques particuliers de la Côte et de l'arrière-Côte permettent l'apparition de plusieurs cortèges floristiques. C'est ainsi que sont présentes des plantes sub-méditerranéennes comme l'Erable de Montpellier, la Coronille Faux-Séné, le Limodore à feuilles avortées, ... et des plantes méditerranéo-montagnardes comme notamment le Nerprun des Alpes, l'Amélanchier à feuilles ovales ou l'Erable à feuilles d'obier.

De nombreuses espèces sont en limite de leur aire de répartition (cf. tableau ci-contre) tout particulièrement des plantes sub-méditerranéennes en limite chorologique nord comme l'Erable de Montpellier, dont la station la plus septentrionale est à Meloisey. D'autres ont une aire de répartition très restreinte telle l'Iberis de Durand, uniquement localisée sur les départements de l'Aube, la Haute Marne, la Côte d'Or et l'Yonne, ce qui lui confère un caractère endémique.

Plusieurs espèces, assez bien représentées à l'échelle du site, sont beaucoup plus rares au niveau bourguignon. C'est le cas des plantes inféodées aux substrats rocheux calcaires thermophiles ou xérophiles comme notamment l'Anthyllis des montagnes, le Buplèvre du Mont Baldo, le Centranthe à feuilles étroites, l'Iberis de Durand, l'Inule des montagnes, le Lin d'Autriche, le Trèfle des Alpes. D'autres, déjà peu fréquentes au niveau du site, le sont moins encore au niveau régional car liées à des conditions écologiques très particulières et peu répandues. C'est le cas des plantes de falaises calcaires telles le Daphné des Alpes, ou liées aux éboulis comme la Scrophulaire du Jura.

Les espèces végétales rares, protégées ou non au niveau régional, sont assez nombreuses.

A signaler la présence du Chêne vert, mais qui est naturalisé, sur le plateau de Santenay.

2.3 - La faune

2.3/1 - Les mammifères

Les données relatives aux mammifères proviennent pour partie de la base de données ZNIEFF mais aussi d'études spécifiques entreprises notamment sur les chauves-souris par le Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne (GMHB) et sur les petits mustélidés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans le cadre d'une enquête nationale en 1999.

✓ chauves-souris

Plusieurs prospections ont été réalisées depuis 1997 dans la carrière souterraine de la Grande Chaume sur le plateau de Santenay. Cet ensemble de galeries et cavités s'est révélé comme le site majeur pour l'hivernage des chauves-souris en Côte d'Or. Ce sont environ 250 individus, de plusieurs

*Espèces de mammifères d'intérêt patrimonial recensées sur le site des
« pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune » (tableau 2)*

Nom latin	Nom commun	Statuts
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	Fr , annexe IV
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Fr
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Fr , annexes II et IV
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Fr , annexes II et IV
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Fr
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Fr , annexe IV
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Fr , annexes II et IV
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Fr , annexe IV
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Fr , annexes II et IV

Fr = espèce protégée au niveau national

Annexes II et IV = espèce inscrite à l'annexe II et à l'annexe IV
de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

chauves-souris en Côte d'Or. Ce sont environ 250 individus, de plusieurs espèces (6 reconnues d'intérêt patrimonial européen), qui ont ainsi été comptabilisés alors que la prospection n'a été que partielle. Cette ancienne carrière, autrefois exploitée pour la dolomie, est vaste et ses capacités d'accueil des chauves-souris n'ont pas encore été toutes découvertes. A noter que plusieurs de ses puits d'accès sont aujourd'hui situés en dehors de l'emprise du site Natura 2000.

A signaler que d'autres cavités, situées sur la commune de Saint-Romain, ont été utilisées, par le passé, par deux espèces de rhinolophe (grand et petit) en période de transit.

✓ autres mammifères

Chevreuils et sangliers fréquentent régulièrement le site Natura 2000 et leurs effectifs seraient plutôt en augmentation. A l'inverse, lièvre et lapin ont des effectifs très bas. Le cerf serait absent du secteur.

Parmi les petits mammifères, fouine, martre, belette et putois sont présents sur tout ou partie des communes du site (cf. tableau) comme le blaireau, le renard, l'écureuil ou le hérisson. A noter la présence du chat forestier.

Concernant les micro-mammifères, les traces de campagnol des champs sont fréquentes sur les pelouses notamment celles de la Montagne des Trois Croix.

2. 3/2 -Les oiseaux

Les données concernant l'avifaune proviennent pour partie de la base des données ZNIEFF mais aussi d'études spécifiques entreprises dans le cadre du programme LIFE ou en dehors, comme par exemple les observations réalisées par JL Dessolin de l'ONF, l'état des lieux de la ZICO n°Be04 ou les données du programme STOC-captures sur les chaumes de Nantoux. Une partie des données proviennent également du plan de gestion biologique de la Montagne des Trois Croix.

Les cortèges d'oiseaux contactés sont représentatifs des différents milieux rencontrés dans le site Natura 2000 des "*pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune*". Ainsi parmi la centaine d'espèces d'oiseaux, fréquentes ou rares, citées par JL Dessolin et reprises dans le rapport "*Etat des lieux et objectifs de gestion des forêts publiques*" ONF-DIREN 1998, se trouvent des espèces rupestres, des espèces forestières et des espèces de milieux ouverts.

Le site Natura 2000 des "*pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune*" héberge 16 espèces d'intérêt patrimonial européen, c'est-à-dire inscrites sur l'Annexe I de la directive européenne relative à la "*conservation des oiseaux sauvages*" (n°79/409/CEE). Ces espèces sont mentionnées en gras dans le texte qui suit.

L'Alouette lulu, seule alouette percheuse, affecte les pâturages secs et les zones de bocage, au sein des régions de collines et de moyenne montagne. Elle recherche des versants bien exposés et protégés du vent. Elle trouve ici un habitat de pelouses sèches et ouvertes qui lui convient. Cette alouette est nicheuse et migratrice partielle en France.

*Espèces d'oiseaux d'intérêt régional à européen
des « pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune » (tableau 3)*

Nom latin	Nom commun	Sur le site*	Statuts**
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	nicheur probable	Fr, annexe I
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	nicheur	Fr, annexe I
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	nicheur	Fr, annexe I
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	nicheur	Fr, annexe I
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	nicheur	Fr, annexe I
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	nicheur	Fr, annexe I
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	nicheur	Fr, annexe I
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	nicheur	Fr, annexe I
<i>Lanius collurio</i>	Pie-Grièche écorcheur	nicheur certain	Fr, annexe I
<i>Bubo bubo</i>	Grand Duc	chasse	Fr, annexe I
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	nicheur	Fr
<i>Onus scops</i>	Petit Duc scops	nicheur	Fr
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	nicheur certain	Fr
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	nicheur	Fr
<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	nicheur	Fr
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	nicheur	Fr
<i>Phylloscopus bonellis</i>	Pouillot de Bonelli	nicheur	Fr
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	nicheur	Fr
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	passage	Fr
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	passage, chasse ?	Fr

* **nicheur certain** dont la reproduction est prouvée.

nicheur probable dont la reproduction sur le site n'est pas sûre, mais des indices le laissent penser.

nicheur possible = habitat présent, passage en période de reproduction, mais aucun indice de reproduction trouvé.

** **Fr** = espèce protégée au niveau national

annexe I = espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne pour la conservation des « Oiseaux sauvages ».

L'Alouette lulu est une espèce considérée comme vulnérable et à surveiller, avec moins de 10% de l'effectif nicheur européen présent en France. Les populations sont en déclin assez marqué du fait de la modification des pratiques agricoles, du boisement des landes et de la confusion possible avec l'Alouette des champs (espèce gibier).

Le **Bruant ortolan** est un oiseau méridional noté de temps à autre sur le site. Sa nidification est possible certaines années. Il s'installe dans des espaces réunissant trois éléments essentiels : une végétation de type pelouse avec notamment des espaces de sol nu, des perchoirs espacés (postes de guet et de chant), un climat estival chaud et sec. La présence de milieux en mosaïque lui convient assez bien, notamment l'existence de landes à buis et de vignobles à proximité des pelouses sèches.

C'est un oiseau migrateur dont la population est en déclin constant en France. Protégé depuis mars 1999, sa préservation passe par la conservation de son milieu de vie et une interdiction stricte des prélèvements de population.

L'**Oedicnème criard** est un migrateur qui passe la mauvaise saison en Espagne et Afrique du Nord. Il affectionne les milieux ouverts, secs, à végétation rase d'aspect steppique et très tranquilles pendant la nidification. Cet oiseau est en déclin en Europe du fait de l'intensification agricole. La forte réduction de ses ressources alimentaires (insectes, mollusques, reptiles et petits mammifères) due aux traitements chimiques contribue à ce déclin.

L'**Engoulevent d'Europe** est un oiseau migrateur qui vient se reproduire au printemps en France. Cet oiseau s'installe préférentiellement dans des milieux en mosaïque : pelouses et friches, forêts claires, zones de régénération forestière... C'est pourquoi il est présent sur les « *pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune* » où il trouve cette mosaïque qui lui convient. Cet insectivore aux mœurs nocturnes niche à même le sol dans des petites dépressions. Il chasse dans les zones ouvertes ou encore à proximité des lisières forestières, en attrapant les insectes au vol pour s'alimenter.

En régression dans le nord et l'est de la France, l'espèce est à surveiller. Son déclin est probablement imputable à la réduction et au morcellement de son habitat. Il s'ensuit un isolement des couples défavorable à son maintien.

La **Pie-Grièche écorcheur** est un petit passereau migrateur qui vient se reproduire en France au printemps. Elle affectionne les milieux bocagers et s'installe préférentiellement dans des zones de friches, prairies, pâtures, pour pouvoir chasser au sol à partir de postes de guets (perchoirs les plus appréciés à 2 mètres de hauteur). Les proies principales sont de gros insectes et, occasionnellement, de petits rongeurs lorsque ceux-ci sont abondants. Le territoire des couples n'excède guère 2 hectares.

Cet oiseau est en déclin en Europe et en France, et moins de 10% de l'effectif nicheur européen est présent en France.

La conservation de la Pie-Grièche écorcheur sur le site de la Côte et arrière-Côte de Beaune passe par le maintien de grandes surfaces de pelouses ouvertes, avec buissons épars et peu élevés (maintien de milieux ouverts et semi-ouverts).

Le **Circaète Jean-le-Blanc** niche de façon certaine sur le site. Son territoire de chasse englobe l'ensemble des pelouses et milieux ouverts du site et débordent largement au delà. Ce rapace a en effet dans notre région, un territoire de chasse immense (plusieurs milliers d'hectares) du fait de son alimentation constituée quasi uniquement de reptiles.

Avec quatre à cinq couples nicheurs, la Côte et arrière-Côte de Dijon à Meursault constitue le « bastion de l'espèce en Bourgogne » (Strenna, 2000).

La **Bondrée apivore**, plus commune, a aussi un régime alimentaire particulier : elle s'alimente préférentiellement d'hyménoptères (abeilles, guêpes...). Elle a besoin, pour s'installer, de grandes étendues boisées et de zones de chasse découvertes (prairies, landes, pelouses, friches...). Elle trouve donc son habitat sur le site. Migratrice, elle passe l'hiver en Afrique équatoriale.

Le **Busard Saint-Martin** niche et dort au sol : il préfère la végétation herbacée, touffue et épineuse pour les nids, les zones humides et friches pour les remises nocturnes. C'est pourquoi l'entretien mécanique en milieu forestier ou les moissons en milieu agricole peuvent anéantir les nichées. Ses terrains de chasse favoris sont les espaces ouverts comme les fruticées, les clairières forestières et les pelouses où il chasse les petits rongeurs, tout particulièrement les Campagnols des champs. La réduction des habitats naturels notamment des landes peuvent affecter les populations. Mais plus généralement, c'est la diminution de ses ressources alimentaires, à cause des empoisonnements de rongeurs, qui constitue la menace majeure.

Le **Busard cendré** est un migrateur qui passe la mauvaise saison en Afrique tropicale. C'est un oiseau de milieux ouverts et plus récemment des plaines céréalières. Il niche au sol et est ainsi vulnérable face aux prédateurs et aux travaux des champs. En France, ce busard est très lié pour son alimentation au Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) dont les fluctuations d'abondance inter-annuelles affectent directement les densités et le succès reproducteur de ce rapace.

Milan noir et **Milan royal** nichent généralement en lisière forestière. Ils jouent souvent le rôle d'éboueurs en prélevant cadavres et déchets de toutes sortes et peuvent ainsi parfois être victimes d'empoisonnement indirect lié par exemple à l'utilisation de poisons pour éliminer les rongeurs.

Le Milan noir est un rapace que l'on rencontre le plus souvent à proximité de l'eau (canaux, lacs, marais, réservoirs) à la recherche de sa nourriture. Ses effectifs sont aujourd'hui globalement stabilisés en France comme en Bourgogne après une nette progression dans les années 1970 du fait de sa protection. Par contre les effectifs nicheurs du Milan royal en Bourgogne, comme dans le reste de l'est de la France, semblent en nette diminution depuis le début des années 1990.

Pic noir et **Pic cendré** sont deux oiseaux strictement forestiers qui nichent et s'alimentent en forêt.

Le Pic noir est le pic dont les populations se sont très nettement étendues ces dernières décennies. Connue autrefois uniquement dans les forêts de montagne, il a progressivement colonisé les forêts de plaine à partir de l'est de la France (reproduction prouvée en Saône et Loire en 1955 et en Côte d'Or en 1957). Pour nicher, il est désormais éclectique puisqu'il fréquente les hêtres, les

chênes, les pinèdes et même les arbres d'alignement. Il se nourrit principalement d'insectes (fourmis et coléoptères xylophages).

Le pic cendré est une espèce discrète dont l'évolution des effectifs semble difficile à apprécier. En Bourgogne, les effectifs semblent stables liés à la présence de grands massifs forestiers où il peut trouver de vieux arbres à cavités. Le territoire d'un couple est estimé à 100-200 ha de forêts feuillues de plaine ou en hêtraie sur les plateaux calcaires.

Le **Faucon pèlerin** est un rapace qui se nourrit essentiellement d'oiseaux qu'il chasse avec des piqués spectaculaires. Il niche dans les falaises et est, pendant cette période très sensible aux dérangements, d'où la mise en place d'un arrêté de protection de biotope sur deux des falaises du site (Saint-Romain et Vauchignon) interdisant escalade, parapente et ULM pendant la période de nidification du Faucon pèlerin.

Le **Grand-Duc d'Europe** fréquente le site sans toutefois y nicher. Réapparu en Bourgogne à partir de 1995, les couples présents en Saône-et-Loire sont aujourd'hui estimés à une dizaine. Plusieurs jeunes erratiques ont été observés en Côte d'Or et un couple a même niché il y a quelques années dans une ancienne carrière un peu plus au nord-est du site dans la Côte dijonnaise. La présence de plusieurs falaises sur le site, dont certaines sont protégées par un arrêté de protection de biotope, constitue un élément propice à une éventuelle installation.

D'autres espèces d'oiseaux (cf. liste ci-contre) présentant un intérêt régional fréquentent le site. Il s'agit notamment :

- ✓ du Petit-duc scops, rapace méditerranéen rare et très localisé en Bourgogne. Ses effectifs semblent en baisse en Bourgogne comme en Europe. Il apprécie tout particulièrement les milieux chauds et secs, semi-ouverts où il chasse les invertébrés notamment les gros insectes.
- ✓ de la Fauvette orphée, espèce méridionale appréciant notamment les pelouses calcaires buissonnantes. Elle atteint ici la limite nord de son aire de répartition. Il y a une trentaine d'années, celle-ci se situait un peu plus au nord, vers Dijon.
- ✓ du Martinet à ventre blanc, oiseau plutôt montagnard. La seule colonie bourguignonne connue (5 à 10 couples) se situe dans le cirque de Vauchignon.

Espèces d'insectes d'intérêt patrimonial européen ou régional recensés sur le site (tableau 4)

Nom latin	Nom commun	Statuts	Rareté	Intérêt chorologique
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	Fr, annexe IV		*
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Fr, annexes II et IV		
<i>Eurodryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Fr, annexe II	R	
<i>Plebicula thersites</i>	Azuré de l'esparcette		R	*
<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant			
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure		R	**
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce			**
<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des bois		RR	**
<i>Brintesia circe</i>	Silène			*
<i>Hipparchia alcyone</i>	Petit Sylvandre			**
<i>Satyrium acaciae</i>	Thécla de l'amarel		R	*
<i>Satyrium spini</i>	Thécla du prunellier			*
<i>Zygaena purpuralis</i>	Zygène pourpre			**

Fr = espèce protégée au niveau national

Annexes II et IV = espèce inscrite à l'annexe II et IV de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

Rareté en Bourgogne : R = rare ; RR = très rare

L'intérêt chorologique est établi à partir des données du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Espèces de reptiles d'intérêt patrimonial européen recensés sur le site (tableau 5)

Nom latin	Nom commun	Statuts
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Fr, annexe IV
<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	Fr, annexe IV
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	Fr, annexe IV
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Fr, annexe IV

Fr = espèce protégée au niveau national

annexe IV = espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »

2. 3/3 -Les reptiles et amphibiens

Aucune donnée récente concernant les amphibiens fréquentant le site n'est disponible, pour partie en raison de la rareté des milieux favorables à leur reproduction sur le site Natura 2000.

Plusieurs espèces de reptiles ont été identifiées sur le site des « pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune ». Leur présence s'explique en outre par l'existence de milieux thermophiles plus ou moins ouverts (corniches, éboulis, murets, pelouses, lisières forestières).

Lézard vert et **Lézard des murailles** sont deux espèces « subméditerranéennes » assez fréquentes sur les différentes unités géographiques constitutives du site Natura. Elles affectionnent les espaces ensoleillés à végétation rase pour le premier et buissonnante pour le second. Toutes deux sont d'intérêt patrimonial européen.

Couleuvre verte et jaune, **Couleuvre d'Esculape** et **Vipère aspic** fréquentent également l'ensemble du site Natura 2000. Leur alimentation est composée de petits vertébrés : principalement des petits rongeurs et des lézards (notamment le Lézard des murailles et le Lézard vert), occasionnellement des oiseaux dénichés au sol. Seules les deux couleuvres sont d'intérêt patrimonial européen.

2. 3/4 -Les insectes

Les données relatives aux insectes proviennent pour partie de la base de données ZNIEFF mais aussi d'études spécifiques entreprises notamment sur les pelouses de Pommard par l'Union Entomologique Française. Elles concernent principalement les papillons. Aucune donnée récente n'est disponible sur les insectes xylophages fréquentant les espaces forestiers du site.

Globalement, la faune entomologique du site Natura 2000 (cf. liste ci-contre), semble variée mais habituelle des pelouses calcaires. Parmi les espèces inventoriées récemment, plusieurs sont d'intérêt régional dont une protégée en France et inscrite en annexe II de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : le Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia*. Ce papillon fréquente les prairies maigres, pelouses et lisières ensoleillées. Plusieurs autres espèces atteignent dans ce secteur les limites de leur aire de répartition .

2. 3/5 -Synthèse sur la faune

Le site des pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune offre des habitats particulièrement intéressants pour la faune : zones de chasse et d'alimentation, sites de repos, mais aussi niches favorables à la reproduction de nombreuses espèces animales : insectes, reptiles, oiseaux et mammifères.

Il est d'autre part en connexion avec d'autres ensembles similaires qui permettent des échanges de populations et offre l'opportunité de favoriser les échanges génétiques

2.4 - Synthèse du patrimoine naturel

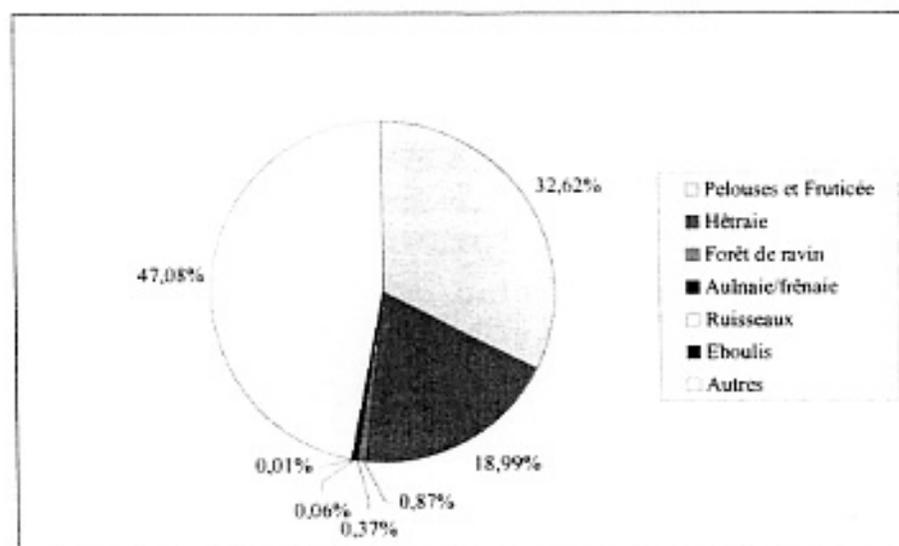
2.4/1 - Evaluation de la valeur patrimoniale des milieux

Dix habitats naturels sont reconnus d'intérêt européen dont cinq prioritaires à préserver, au titre de la directive européenne 97/62 modifiant celle de 1992 relative à la « conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore ».

Synthèse des milieux naturels d'intérêt européen du site des « pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune »

Localisation	Habitats de la Directive européenne	Code Natura 2000
ruisseau	rivières des plaines et montagnes avec végétation à Renoncules flottantes	3260
éboulis, falaises, dalles	formations stables des pentes rocheuses à Buis	5110
dalles rocheuses et corniches	végétation pionnière des dalles rocheuses de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	6110*
chaumes à pentes faibles, arrière de corniches	pelouses sèches et leur faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210 (*pp)
éboulis et pierriers	éboulis médio-européens calcaires des collines et montagnes	8160*
falaises et hauts de falaises	végétation des pentes rocheuses calcaires	8210
versants	hêtraies neutrophiles de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130
versants	hêtraies sèches calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150
versants	forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*
fond de vallons	aulnaie-frênaie alluviale	91E0*

* habitat considéré comme « prioritaire à préserver » au titre de la directive dite « Habitats-Faune-Flore »



10 habitats inscrits en annexe I de la Directive européenne « Habitats » représentent 909 ha soit plus de 53 % du site Natura 2000 dont 5 habitats prioritaires. Cependant, la chênaie pubescente, bien qu'appartenant à la série dynamique des pelouses calcicoles, ne constitue pas un habitat naturel d'intérêt européen au sens de l'annexe I de la directive dite « Habitats ». Néanmoins, elle est en Bourgogne reconnue d'intérêt régional et abrite plusieurs plantes protégées. Sont également pour l'heure exclus du tableau ci-dessus les bois jeunes de frênes constituant des stades pionniers de la chênaie/hêtraie. D'une superficie globale d'environ 196 ha, ces frênaies s'inscrivent parfaitement dans la dynamique d'habitats d'intérêt européen. Enfin les prairies (360 ha), toutes exploitées en pâtures ne rentrent pas en l'état dans la liste des habitats de la Directive, ce sont cependant d'importants habitats d'espèces.

Carte des habitats

La cartographie des habitats de l'annexe I de la Directive CEE 92/43 s'appuie sur la cartographie des formations végétales. Cependant, on ne peut nier le fonctionnement écologique de l'ensemble des écosystèmes et l'appartenance seule au titre de l'annexe I doit être complétée par des notions un peu plus complexes.

En ce qui concerne la chênaie pubescente, outre le fait de représenter également un habitat d'espèces, on ne peut passer sous silence les liens fonctionnels forts existants entre cette chênaie et les habitats au contact. C'est bien à l'échelle plus globale d'un versant qu'il faut envisager les mesures de gestion. La préservation des éboulis et de la hêtraie calcicole implique la sauvegarde des hauts de versants, siège de la chênaie pubescente.

De même, la chênaie/charmaie de substitution, les fruticées, les ourlets, les prairies pâturées n'ont pas été retenues en tant que telles dans la directive. Cependant, elles dérivent et annoncent des habitats élémentaires et constituent pour l'heure des habitats d'espèces de l'annexe II de cette même Directive ou de l'annexe I de la Directive 79/409, dite Directive « Oiseaux ».

Nous avons également introduit la notion d'habitats réversibles pour certaines formations végétales. Cette notion s'applique essentiellement en ce qui concerne le site concerné au peuplement résineux et aux cultures. En effet,

ces formations de substitution ne représentent bien souvent que des étapes dans la valorisation des milieux. Les pinèdes ne sont, dans la majorité des cas, qu'une conséquence de la déprise agricole des années 1950/1960. Atteignant aujourd'hui l'âge d'exploitation, on sait que toutes ces pinèdes ne seront pas reconduites, ne serait-ce qu'en raison de la faible valeur commerciale de ces bois. La conversion en feuillues ou à l'inverse la reconstitution des pelouses apparaît donc aujourd'hui comme une alternative permettant d'allier, valeur patrimoniale et économique. Enfin les jachères post-culturelles rencontrées sur le site, évoluant vers des pelouses, montrent bien le côté réversible des cultures.

En ce qui concerne la notion d'habitats d'espèces, il n'est pas possible de noter précisément sur une carte la localisation des espèces concernées. En effet, la plupart des espèces faunistiques ont un territoire de vie important et nécessitant de nombreux habitats. Les chauves-souris ont au cours de leur vie un gîte d'hivernage (grotte, carrières...), un gîte de mise-bas (grange, arbres...), des lieux de chasse (prés, jardins, vergers, forêts). De même de nombreuses espèces d'oiseaux nichent en forêts et se nourrissent en prairies.

Ainsi, un habitat non inscrit en annexe I de la Directive peut constituer un habitat d'espèces.

2.4/2- Valeur patrimoniale de la flore

Douze espèces végétales recensées sur le site de la Côte et arrière-Côte de Beaune sont inscrites sur la liste régionale des plantes protégées. Aucune ne fait l'objet d'une protection nationale, ni n'est inscrite à l'annexe II de la directive européenne dite « Habitats-Faune-Flore ».

Synthèse de l'intérêt patrimonial européen de la flore du site des « pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune »

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	STATUT	RARETE
<i>Acer monspessulanum</i>	Erable de Montpellier	B	R
<i>Anthyllis montana</i>	Vulnéraire des montagnes	B	R
<i>Aster linosyris</i>	Aster linosyris	B	R
<i>Bombycilaena erecta</i>	Micrope droit	B	AC à R
<i>Convolvulus cantabricus</i>	Liseron cantabrique	B	RR
<i>Daphne alpina</i>	Daphné des Alpes	B	RR
<i>Hippocrepis emerus</i>	Coronille faux-séné	B	R
<i>Iberis linifolia ssp intermedia</i>	Iberis de Durand	B	R
<i>Inula montana</i>	Inule des montagnes	B	R
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore à feuilles avortées	B	R
<i>Linum austriacum ssp collinum</i>	Lin des collines	B	R
<i>Orobanche alba</i>	Orobanche du thym	B	C à R

Statut de protection B : espèce protégée sur l'ensemble du territoire bourguignon.

Rareté évaluée à partir de données de F. BUGNON notamment la *Nouvelle Flore de Bourgogne*, tome I.

C = courant AC = assez courant R = rare RR = très rare

2.4/3 - Valeur patrimoniale européenne de la faune

- 1 espèce d'insecte d'intérêt européen, inscrite à l'annexe II de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
- 4 espèces de reptiles d'intérêt européen, inscrites à l'annexe IV de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore »,
- 16 espèces d'oiseaux d'intérêt européen, inscrites à l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux »,
- 7 espèces de mammifères protégées inscrites aux annexes II et/ou IV de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

synthèse des espèces animales patrimoniales d'intérêt européen recensées sur le site des « pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune »

Nom commun	Nom latin	Statut européen
Damier de la Succise	<i>Euphydrys aurinia</i>	II
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	IV
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	IV
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	IV
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	I
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	I
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	I
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	I
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	I
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I
Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I
Grand Duc	<i>Bubo bubo</i>	I
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>	IV
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	II et IV
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II et IV
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II et IV
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	IV
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II et IV

*I : espèce inscrite à l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux »
 II et/ou IV : espèces de reptiles et de mammifères inscrites à l'annexe II et/ou IV
 de la directive européenne « Habitats ».*

Synthèse du patrimoine naturel

✓ 10 habitats reconnus d'intérêt européen sont présents sur le site dont 5 prioritaires.

✓ 12 espèces végétales protégées et 25 espèces déterminantes en Bourgogne.

✓ 16 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la Directive européenne « Oiseaux » et un site majeur pour les rares Faucon pèlerin et Circaète Jean-le-Blanc.

✓ Un site majeur d'hivernage pour 6 espèces de chauve-souris d'intérêt européen.

✓ 13 espèces de papillons déterminants dont 3 d'intérêt européen.



Liseron des Monts cantabriques



Circaète Jean-le-Blanc

2. Etat des lieux

2-5. Fiches synthétiques

Site n°FR2600973



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

Communautés des falaises calcaires

H1



1 - Caractéristiques

• Habitat concerné

Code Natura 2000 : 8210

Code Habitat : 62.15

• Caractéristiques principales

Végétation des fissures dans les rochers calcaires en situation ensoleillée ou ombragée.

• Intérêt patrimonial particulier

Habitat discontinu et souvent de faible étendue. La présence de grands ensembles de falaises (Saint-Romain, Vauchignon) confère au site un intérêt remarquable.

Habitat du Faucon pèlerin.



Daphné des Alpes



Anthyllide des montagnes

2 - Fonctionnement écologique

• Exigences écologiques

Habitat constitué d'espèces végétales adaptées à des conditions édaphiques et micro-climatiques extrêmes.

• Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est

- soit naturelle : la dynamique de cet habitat lié aux diaclases est stable. La végétation peut cependant évoluer sur les lapiaz des sommets de falaises ou quand les fissures s'élargissent suite à l'action du gel. Des espèces de pelouses peuvent alors s'installer.

- soit liée à la gestion : assainissement des voies d'escalade pouvant entraîner la chute des blocs.

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Grandes falaises aérées, parfois plus ombragées en ubac, où le confinement peut jouer un rôle important pour le maintien des groupements végétaux inféodés.

- Activités humaines

Activités liées à l'escalade (équipements et nettoyage des voies, stationnement prolongé en pied et en haut de falaises...).

- Etat de l'habitat sur le site

Les falaises constituent de très belles entités (cirque du Bout du Monde, Saint-Romain/Orches) et se trouvent souvent dans un bon état de conservation. Cependant la pratique de l'escalade nuit localement à la conservation des groupements végétaux (falaises de Cormot par exemple...).

- Menaces potentielles

Les menaces sont liées à la fréquentation :

- dérangement du Faucon pèlerin
- assainissement régulier des voies d'escalades et purges des blocs rocheux
- surfréquentation des abords.

Etat

Les falaises sont globalement dans un bon état de conservation.

A prévoir

Concertation avec

- le Club Alpin Français de Châlon-sur-Saône
- la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou une autre structure représentant les usagers des falaises.
- le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Végétation des dalles rocheuses

H2



1 - Caractéristiques

- Habitat concerné

Code Natura 2000 : 6110 (habitat prioritaire)

Code Habitat : 34.11

- Caractéristiques principales

Pelouse ouverte, à faible recouvrement de végétation dominée par des espèces annuelles ou des vivaces plus ou moins crassulescentes.

- Intérêt patrimonial particulier

Habitat localisé riche en espèces patrimoniales.



Alysson



Orpin blanc

2 - Fonctionnement écologique

- Exigences écologiques

Cet habitat colonise les dalles rocheuses, les corniches, les vires et les gradins des falaises. Il est toujours développé sur des sols squelettiques à peu près totalement minéraux. Il apparaît également en mosaïque au sein des pelouses et correspond davantage à des tonsures en secteur surpiétiné.

Les variantes sont liées à l'épaisseur et à la texture de la couche terreuse.

- Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est naturelle. Cet habitat constitue une forme pionnière des pelouses. Lorsqu'il y a accumulation de matière organique, les plantes annuelles laissent progressivement la place aux vivaces de pelouses.

Un ombrage important provoque la domination rapide d'une strate bryolichénique qui s'oppose à l'installation des annuelles.

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Pelouse ouverte à fort éclaircissement.

- Activités humaines

Dans les secteurs où s'exercent des activités de loisirs, les bordures de corniche sont d'importants lieux de promenade. La surfréquentation entraîne la destruction totale du couvert végétal.

- Etat de l'habitat sur le site

L'habitat est bien représenté sur l'ensemble des hauts de falaises : Bout du Monde, Saint-Romain/Orches (état dégradé), Santenay. Il est également présent au sein même des falaises (nombreux vires et gradins). C'est à Nantoux où il colonise les nombreux affleurements rocheux que son recouvrement est le plus important.

- Menaces potentielles

Risque de surpiétinement lié à la fréquentation humaine (promenade, escalade...).

Etat

L'habitat est globalement dans un état satisfaisant.

A prévoir

Concertation avec

- le Club Alpin Français de Châlon-sur-Saône
- le Syndicat Touristique Intercommunal du Pays Beaunois
- la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Pelouses calcicoles mésophiles à xérophiles

H3



1 - Caractéristiques

- Habitat concerné

Code Natura 2000 : 6210 (habitat pour partie prioritaire)
Code Habitat : 34.31 à 34.34 (34.32, 34.33)

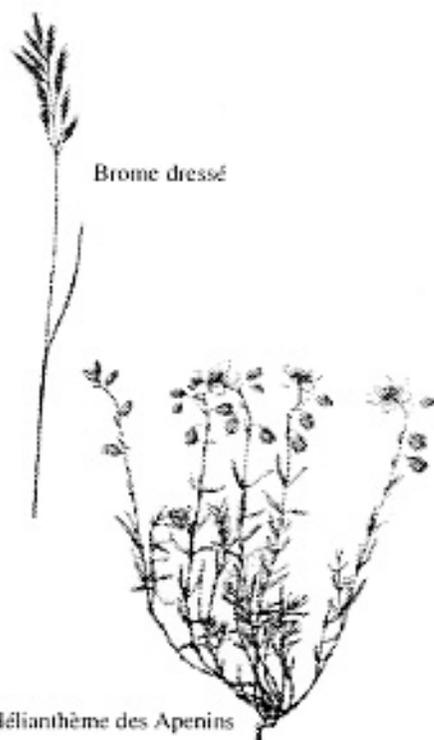
- Caractéristiques principales

Formations herbacées souvent semi-naturelles sur calcaire, développées sur des sols superficiels à moyennement profonds. Elles peuvent parfois être d'origine naturelle sur les rebords de falaises ou les versants thermophiles constitués d'éboulis.

- Intérêt patrimonial particulier

La Bourgogne se situe au centre de l'aire de répartition de ces habitats en Europe.

Habitat d'espèces patrimoniales de faune et de flore liées aux milieux ouverts.



2 - Fonctionnement écologique

- Exigences écologiques

Pelouses xérophiles : ces milieux sont installés sur des dépôts superficiels sur gradins rocheux, sur des sols très minces constitués de graviers calcaires, ou sur des argiles de décarbonatation superficielles.

Pelouses mésophiles : les habitats sont localisés sur des sols plus profonds ou à plus forte Réserve Utile, en situation de plateaux ou de versants marno-calcaires à marneux.

- Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

Pour les pelouses xérophiles, la dynamique de colonisation arbustive (à buis, amélanchier...), dans les situations les plus favorables, est très lente.

Pour les pelouses mésophiles, la dynamique arbustive est très active : forte colonisation de prunelliers, de cornouillers...

De nombreuses pelouses ont fait l'objet de plantations résineuses.

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Maintien d'un habitat ouvert en majorité, en luttant contre l'envahissement des espèces sociales (Brome, Brachypode...) et des fruticées.

Conserver un équilibre entre les stades de la dynamique : pelouses, ourlets, fruticées.

- Activités humaines

Pâturage ovin mis en place depuis 1994 (convention ONF-CSNB-Communes), équin et bovin (privé)

Activités de loisirs (promenade, feux de camp, camping sauvage...).

Enrésinement en pins noirs et en cèdres d'une partie de l'habitat.

Mise en culture (vigne)

- Etat de l'habitat sur le site

L'habitat est peu représenté sur le site mais constitue localement de belles entités (Nantoux, Pommard, Meloisey, Monts de Rème, de Rome-Chateau et Julliard...). Certaines pelouses sont d'intérêt majeur : pelouse à *Convolvulus cantabricus* (Auxey-Duresses), sur éboulis (Meloisey), marneuses (Saint-Romain, Vauchignon), de corniche (Santenay) ...

- Menaces potentielles

Fréquentation liée aux loisirs

Plantations résineuses

Extension des vignes

Etat

Bien que de faibles surfaces, les pelouses sont dans un bon état de conservation et constituent localement des habitats remarquables.

A prévoir

Maintien en l'état ou réouverture pour certaines pelouses très embroussaillées.

Formation à Buis des pentes rocheuses calcaires

H4



1 - Caractéristiques

- Habitat concerné

Code Natura 2000 : 5110

Code Habitat : 31.82

- Caractéristiques principales

Peuplement arbustif dominé par le Buis, accompagné de l'Amélanchier, du Cerisier du Sainte-Lucie...

La strate herbacée est peu présente et est surtout constituée d'espèces d'ourlets : Dompte-Venin, Géranium sanguin, Héliobore fétide, Brachypode penné, Séslyrie bleue...

- Intérêt patrimonial particulier

Seul l'habitat de buxaie stable est considéré d'intérêt communautaire. Il a été observé dans les secteurs les plus chauds et secs, et reste localisé.

Buis



Amélanchier



2 - Fonctionnement écologique

- Exigences écologiques

Cet habitat est présent en versant très rocailleux, en corniche sur des sols très superficiels, en situation xérothermophile.

- Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique naturelle résulte du boisement de pelouses sèches à séslyrie abandonnées. Ce boisement, lorsque celui-ci peut avoir lieu, est très lent. La buxaie laisse la place à un boisement très clairsemé et rabougré de chênes pubescents.

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Le buis étant une espèce qui tend fréquemment à s'étendre, la gestion de l'habitat consiste essentiellement à limiter son explosion et à maintenir la mosaïque d'habitats associés.

- Activités humaines

Les activités humaines sur l'habitat de buxaie est très faible.

- Etat de l'habitat sur le site

Les buxaies retenues au titre de la Directive Habitat (à dynamique très lente) sont présentes en situation de corniches et en versants très pentus des secteurs de Vauchignon, Santenay, Saint-Romain...

- Menaces potentielles

Pas de menaces connues à l'heure actuelle.

Etat

L'habitat est dans un bon état de conservation.

A prévoir

Gestion globale de la mosaïque d'habitats.

Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore

H5



1 - Caractéristiques

• Habitat concerné

Code Natura 2000 : 9130

Code Habitat : 41.13 (41.131)

• Caractéristiques principales

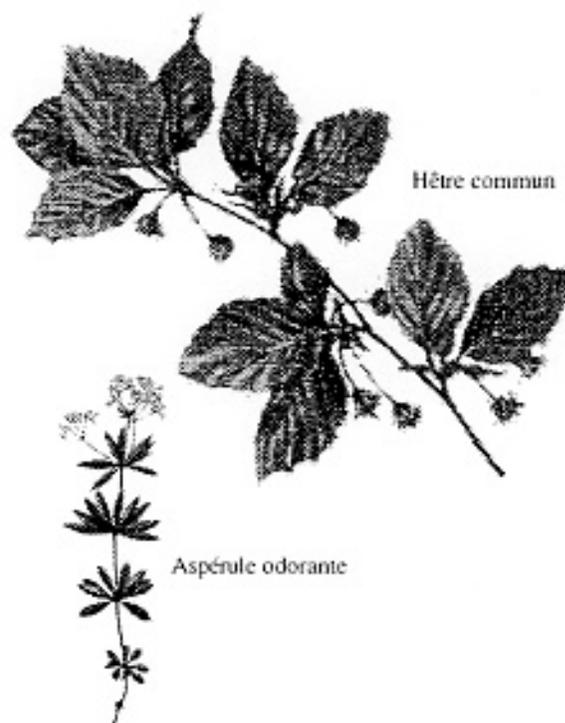
Peuplement dominé par le hêtre, accompagné du chêne sessile, des érables, du frêne...

La strate arbustive est généralement constituée du charme, de l'érable champêtre et de noisetier.

Le tapis herbacé varie selon la densité du couvert arborescent.

• Intérêt patrimonial particulier

Habitat devenu rare à l'état de hêtraie, très souvent remplacé par un sylvo-faciès de chênaie/charnaie.



2 - Fonctionnement écologique

• Exigences écologiques

Cet habitat est présent dans les situations topographiques variables (plateaux et versants diversement exposés). Souvent sur des argiles de décarbonatation, à l'origine de sols bruns riches en calcium, plus ou moins épais et plus ou moins riches en cailloux.

Sont observées des variantes liées à la richesse du sol et au bilan hydrique.

• Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est

- soit naturelle : elle peut résulter du boisement de pelouses abandonnées (fruticées à prunelliers et cornouillers) qui évoluent vers une phase pionnière à érables, frênes et chênes pédonculés, puis une phase de maturité dominée par le hêtre.

- soit liée à la gestion : le traitement passé est fréquemment un taillis de charmes sous futaie de chênes sessile, voire une plantation résineuse.

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Futaie mélangée dominée soit par le hêtre, soit par le chêne sessile.

Taillis-sous-futaie de chêne, hêtre et charme.

L'essentiel est de limiter les ouvertures de grandes surfaces. Le traitement irrégulier est à privilégier pour les stations les plus sèches.

- Activités humaines

Le traitement passé en taillis-sous-futaie a favorisé le charme au détriment du hêtre, surtout sur les zones de plateaux.

Les aménagements forestiers prévoient la conservation de cet habitat dans un état feuillu de futaie ou taillis-sous-futaie, correspondant aux états à privilégier.

Enrésinement en Pins noir et en Cèdres d'une partie de l'habitat, appelés à disparaître à terme.

- Etat de l'habitat sur le site

Le stade mature à hêtre a pratiquement disparu du site Natura 2000 concerné. Seuls quelques îlots relictuels sont encore présents ici et là : forêt communale de Meloisey et quelques hectares au nord-est du site du Bout du Monde (Vauchignon).

Ailleurs cet habitat est à l'état de chênaie/charmaie, voire sous sa forme pionnière à frênes et érables développée dans les anciennes parcelles de vigne (essentiellement les bas de versants du secteur Saint-Romain/Orches).

- Menaces potentielles

Pas de menaces connues.

Etat

La hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore est sur l'ensemble du site dans un état très dégradé.

A prévoir

Privilégier le retour et la régénération naturelle du hêtre sur l'ensemble des chênaies - charmaies. Accélérer la phase de maturation des formes pionnières à frênes.

Hêtraie à Tilleul d'ubac

H6



1 - Caractéristiques

- Habitat concerné

Code Natura 2000 : 9130

Code Habitat : 41.13 (41.133)

- Caractéristiques principales

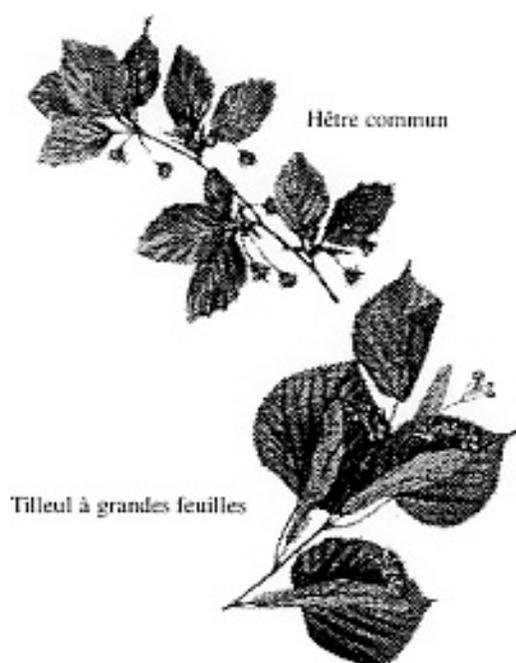
Peuplement dominé par le hêtre, accompagné du Tilleul à grandes feuilles, de l'Érable sycomore, du Frêne commun...

La strate arbustive est peu recouvrante.

Le tapis herbacé est très dispersé.

- Intérêt patrimonial particulier

Habitat rare et de faible surface à l'état collinéen, constituant un îlot de végétation «montagnarde».



2 - Fonctionnement écologique

- Exigences écologiques

Habitat localisé sur les versants ombragés d'ubac, en situation de confinement, recherchant des conditions froides et de forte humidité atmosphérique.

Sols carbonatés, très humifères, riches en cailloux et graviers, sur des pentes fortes.

- Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est

- soit naturelle : elle peut résulter de boisements d'éboulis à *Rumex scutatus* ou de pelouses à *Sesleria caerulea*.

- soit liée à la gestion : lui a parfois été substitué un taillis-sous-futaie de hêtre et de chênes.

3 - Diagnostic

- **Etat à privilégier**

Futaie mélangée ou pure de hêtre, éventuellement phase pionnière à frênes et érables.

L'essentiel est de limiter les ouvertures de grandes surfaces. Le traitement irrégulier est à privilégier pour les stations les plus sèches.

- **Activités humaines**

Le traitement passé en taillis-sous-futaie a favorisé le charme et les chênes au détriment du hêtre.

Les aménagements forestiers prévoient la conservation de cet habitat dans un état feuillu de futaie régulière ou irrégulière, correspondant aux états à privilégier.

- **Etat de l'habitat sur le site**

Le stade mature à hêtre a pratiquement disparu du site Natura 2000 concerné. Seul un secteur relictuel est encore présent sur la forêt communale de Meloisey.

Ailleurs cet habitat est à l'état de chênaie/charmaie, voire localement sous une forme pionnière à érables (Vauchignon).

- **Menaces potentielles**

Traversée du peuplement par des infrastructures lourdes de desserte à Meloisey.

Etat

La hêtraie calcicole d'ubac est sur l'ensemble du site dans un état très dégradé.

A prévoir

Privilégier le retour et la régénération naturelle du hêtre sur l'ensemble des chênaies-charmaies. Accélérer la phase de maturation des formes pionnières à érables.

1 - Hêtraie calcicole thermophile

2 - Chênaie (Hêtraie) xérothermophile à Sesslerie

H7



1 - Caractéristiques

- Habitat concerné

Code Natura 2000 : 9150

Code Habitat : 41.16

- Caractéristiques principales

Peuplement dominé par le hêtre (celui-ci peut manquer dans les conditions extrêmes), accompagné des chênes sessile et pubescent, des Alisiers blanc et torminal, du Tilleul...

La strate arbustive est généralement constituée du charme, de Cornouiller mâle, de la Viorne lantane, du Cerisier de Sainte-Lucie.

Le tapis herbacé est riche et comporte de nombreuses espèces de lisières thermophiles : Dompte-Venin, Mélitte, Laiche glauque, Sesslerie...

- Intérêt patrimonial particulier

Habitat localisé au nord-est français.



Hêtre commun



Chêne sessile

2 - Fonctionnement écologique

- Exigences écologiques

Cet habitat est essentiellement présent en situation de versant (hauts et milieux), sur des sols carbonatés riches en cailloux et en matériaux grossiers à bilan hydrique défavorable. Présence d'un important horizon humifère.

Sont observées des variantes liées à l'épaisseur du sol et au bilan hydrique.

- Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est

- soit naturelle : elle peut résulter du boisement de pelouses sèches à Sesslerie. Développement d'un stade arbustif à Alisier blanc, Viorne lantane, Génévrier commun... Stade pionnier à Chêne pubescent, maturation par le Chêne sessile puis éventuellement le Hêtre.

- soit liée à la gestion : le traitement passé est fréquemment un taillis de charmes sous futaie de chêne sessile, le hêtre a fréquemment été éliminé.

3 - Diagnostic

- **Etat à privilégier**

Futaie irrégulière dominée soit par le hêtre, soit par le chêne sessile.

Taillis-sous-futaie de chêne et de hêtre.

L'essentiel est de limiter les ouvertures de grandes surfaces. Le traitement irrégulier est à privilégier pour les stations les plus sèches.

- **Activités humaines**

Le traitement passé en taillis-sous-futaie a favorisé les chênes au détriment du hêtre, surtout sur les zones de plateaux.

Les aménagements forestiers prévoient la conservation de cet habitat dans un état feuillu de futaie ou taillis-sous-futaie, correspondant aux états à privilégier.

- **Etat de l'habitat sur le site**

Le stade mature à hêtre a pratiquement disparu du site Natura 2000 concerné. Seul un îlot relictuel est encore présent sur la forêt communale de Meloisey.

En revanche la Chênaie sessiliflore est encore bien présente sur les secteurs de Saint-Romain, Vauchignon, Santenay.

- **Menaces potentielles**

Traversée du peuplement par des infrastructures lourdes de desserte à Meloisey.

Etat

La Chênaie (Hêtraie) à Sesslerie est sur l'ensemble du site dans un état acceptable. En revanche la Hêtraie thermophile est dans un état très dégradé.

A prévoir

Privilégier le retour et la régénération naturelle du hêtre dans les secteurs où ce dernier est potentiel.

Les forêts de ravin à Erables et/ou Tilleuls

H8



1 - Caractéristiques

• Habitat concerné

Code Natura 2000 : 9180 (Habitat prioritaire)

Code Habitat : 41.4 (41.42, 41.45)

• Caractéristiques principales

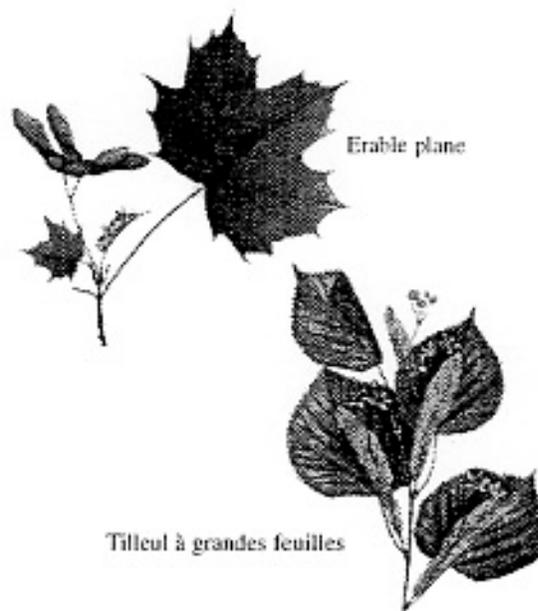
Peuplement dominé par les érables et/ou le Tilleul à grandes feuilles, associés au frêne.

La strate arbustive est variable : noisetier, cornouiller, nerprun, groseillers....

Le tapis herbacé varie selon le type (seslérie pour la tillaie xérophile, mercuriale, lamier jaune, Scolopendre ... pour l'érablaie fraîche).

• Intérêt patrimonial particulier

Habitat à forte valeur patrimoniale occupant souvent des surfaces réduites et ayant un rôle non négligeable pour la protection des sols.



2 - Fonctionnement écologique

• Exigences écologiques

Habitat occupant les pentes escarpées sur des sols riches en blocs, pierriers et éboulis. La quantité de terre fine est variable, mais souvent noire, en amas, et induisant une forte activité biologique.

Les variantes sont dues au confinement et à l'exposition (érablaies en milieu froid à forte humidité atmosphérique, tillaie en rocailles et éboulis chauds et secs).

• Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est

- soit naturelle : elle résulte du boisement d'éboulis et de pelouses sur blocs, colonisés par des groupements arbustifs à Noisetier pour l'érablaie, à Nerprun des Alpes, Cerisier de Sainte-Lucie pour la Tillaie, puis peu à peu envahis par les érables, le frêne et le tilleul.

- soit liée à la gestion : faciès de taillis-sous-futaie ou taillis (exploitation ancienne pour le bois de feu).

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Futaie irrégulière mélangée ou taillis-sous-futaie.

- Activités humaines

L'activité humaine était en général faible (difficulté d'accès) et correspondait davantage à des récoltes d'individus.

- Etat de l'habitat sur le site

Cet habitat est bien présent dans les combes du site concerné et notamment dans le secteur de Vauchignon. Cependant, certaines érablaies ne sont probablement que des formes pionnières de la hêtraie à tilleul d'ubac.

- Menaces potentielles

Pas de menaces connues.

Etat

Les forêts de pente sont dans un état satisfaisant.

A prévoir

Maintien de l'habitat.

Aulnaie-frênaie alluviale

H9



1 - Caractéristiques

• Habitat concerné

Code Natura 2000 : 91EO (habitat prioritaire)

Code Habitat : 44.3

• Caractéristiques principales

Peuplement dominé par le frêne et l'aulne. Ce dernier se raréfie au niveau des eaux vives et tend à être remplacé par l'Erable sycomore.

La strate arbustive est généralement constituée du groseiller rouge, du sureau noir...

Le tapis herbacé est dense et constitué de Carex, d'Arum, d'Ail des ours et d'espèces des mégaphorbiaies...

• Intérêt patrimonial particulier

Habitat résiduel souvent remplacé par des prairies ou des plantations de substitution.



Aulne glutineux



Frêne élevé

2 - Fonctionnement écologique

• Exigences écologiques

Habitat linéaire, développé le long des cours d'eau, il est installé sur des matériaux alluvionnaires de nature limoneuse. Les sols sont à bonne activité biologique. L'habitat dépend des inondations régulières et circulantes du cours d'eau.

Les variantes sont liées au type de substrat et au régime hydrique des cours d'eau.

• Dynamique naturelle, facteurs d'évolution

La dynamique est

- soit naturelle : elle peut résulter du boisement de prairies abandonnées. Développement d'une mégaphorbiaie, colonisée par des arbustes hygrophiles, saules, viorne obier... L'aulne ou le frêne sont les essences pionnières. Ce dernier assure la maturation du boisement.

- soit liée à la gestion : le traitement passé a fréquemment conduit à la mise en place d'une simple haie de frênes et d'aulnes, voire d'un taillis maigre de saules.

3 - Diagnostic

- Etat à privilégier

Les taillis ou taillis-sous-futaie conviennent bien aux essences de l'aulnaie-frênaie.

Maintenir une mosaïque de zones éclairées et ombragées sur le cours d'eau permettant d'assurer une végétation diversifiée sur les berges.

- Activités humaines

Dans les vallées suffisamment larges, l'habitat était, et est purement supprimé pour mettre en place de prairies. Seul est conservé un alignement d'arbres.

- Etat de l'habitat sur le site

L'habitat est peu présent et ne concerne que quelques secteurs (cirque du Bout du Monde, versant sous falaise de Saint-Romain). Sur Vauchignon et Meloisey, de nombreuses prairies sont en place de l'aulnaie/frênaie.

- Menaces potentielles

Pas de menaces connues.

Etat

L'aulnaie/frênaie, lorsqu'elle a été conservée, est en bon état de conservation.
L'habitat pourrait être cependant beaucoup plus répandu.

A prévoir

Conservation des peuplements existants.